



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 10 septembre 2009.

PV du CA du 05 juin 2009.

Présents : P. Meunier P. Wiggeleer, P.J. Lemaire, F. Hanique, M. Ronsse. C. Boxho,
P. Delvaux, E. de Ryckere, G. Delcominette.

D. Fievet (Directeur technique), L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusée : N. Meyer, B. Florent, J. Rosière, H. Willems.
L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Ouverture de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR : ... 3 pages ...

1. Accueil par le Président:

-1- Accueil des membres du C.A. :

Le Président remercie les administrateurs et les délégués pour leur présence.

2. Situation de la LFBTA

La situation délicate que traverse la Ligue aujourd'hui est exposée.

Le pouvoir subsidiant à changer son appréciation du Sport de Haut niveau en cour d'Olympiade et décidé de répartir le budget que le politique lui accorde d'une manière différente ... réduisant les subsides de bon nombres de Fédérations pour pouvoir augmenter la dotation des autres.

Seuls, certaines disciplines olympiques ont été ainsi favorisées ... force est de constater qu'aujourd'hui nos athlètes de Haut Niveau et espoirs Sportif pratiquent une discipline non olympique.

Le Trésorier présente au CA, l'entrevue avec les inspecteurs ADEPS.

En conclusion de celle-ci ... bien que notre plan Programme 2009 soit qualifié « d'extra » par Monsieur Guillaume, il coince quelque peu dans le nouveau moule « Sport de Haut Niveau ADEPS ».

Nouvelle orientation d'appréciation par l'ADEPS : celle-ci se recentre sur les « olympiables ».

Il est demandé aux fédérations d'établir leurs cotas qualificatifs, de programmer leurs stages, leurs participations en International avec comme seule ambition de présenter à terme un ou plusieurs athlètes pouvant prétendre participer aux jeux Olympiques ... voir mieux ... pouvoir prétendre au podium Olympique. (Cette politique ressemble furieusement à celle prônée par le COIB ... politique ayant montré son manque criant d'efficacité).

En clair ... le Plan Programme se doit de présenter trois parties distinctes :
-1- Discipline Olympique
-2- Sport de Haut Niveau ... non olympique ;
-3- Formation.

Il est sous entendu que la première partie est celle qui à le plus d'importance.

Le Trésorier expose la situation financière qui est celle de la LFBTA à la suite de l'information reçue de l'ADEPS : « Les subsides accordés pour 2009 ont été réduits de 2/3 par rapport à 2008 ».

- Il présente la situation de la trésorerie

- Il informe des activités déjà réalisées en 2009 : stages Tubize, Stage Antalya (Turquie), GP de Porec (WC Coatie), JC Legnica (Pologne).

3. Direction technique

Les membres du CA, décident à l'unanimité de mettre fin à la collaboration de la LFBTA avec le Directeur technique, Daniel Fievet.

Cette rupture de contrat est décidée suite à la situation financière qui ne permet plus de faire face à la prise en charge du salaire du Directeur technique ... elle n'est en aucun cas liée à une quelconque divergence de vue du CA avec l'intéressé.

Le Conseil d'administration tient ici à remercier Monsieur Daniel Fievet, pour le travail remarquable accompli durant des années pour développer la politique sportive de la Ligue.

Le conseil d'administration prendra attitude pour la suite de la gestion sportive de la LFBTA.

Le vice – Président propose qu'une réunion générale soit organisée pour exposer la situation et les décisions prises.

Le conseil d'administration choisit d'attendre et que soient transmises les informations, les explications à propos de la situation par les Délégués des provinces et nature. ... qu'elles soient publiées sur le site de l'association.

4. Calendrier Internationale 2009 ... suite !!!

Suite immédiate ...

Quatre jeunes sont sélectionnés pour participer aux Championnats du monde FITA à Olsen (USA). Le déplacement est maintenu si il acceptent la nouvelle donne financière de participation.

La Secrétaire générale contacte par courrier, les parents des quatre jeunes pour connaître leur décision quant à la prise en charge globale des frais de participation et pour les informer que la LFBTA reste la seule à être compétente pour toutes désignation de sélection et inscription d'archer aux compétitions internationales.

Les jeunes seront encadrés par Marc Ronsse ... dont les frais de participations seront pris partiellement en charge par la LFBTA.

Suite ...

Les sorties à l'étranger (international) seront limitées ... les frais de participation seront à charge des archers

5. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

5.1 Délégué tir nature :

EXCUSE

5.2 Délégué du Brabant :

- Lecture de la lettre du brabant et de GPE est faite par Paul Delvaux

... le comité répond aux questions posées.

- La province souhaite qu'une catégorie pupille soit officialisée.

- Les cercles de la province souhaitent « un temps de parole à l'assemblée générale ».

5.3 Délégué du Hainaut :

- La province trouve positive l'idée de « l'info flash ».
- Eric de Ryckere demande que l'envoi d'un récapitulatif des réunions du CA se fasse dans les 15 jours qui suivent.
- Demande que pour les premières compétitions indoor, soient envoyées aux organisateurs : la liste des archers en règle de cotisation.
- Demande que les clubs soient informés des compétences de chaque administrateur afin de s'adresser à la bonne personne pour des demandes précises.
- Demande de signaler que les cotisations doivent être versées par les clubs et non directement par les archers sur le compte de la LFBTA (le trésorier renverra les cotisations payées par les tireurs).
- Demande pourquoi en 2008, la ligue a autorisé qu'un club paie des cotisations au prorata des mois restants.

5.4 Délégué de Liège :

- Souligne que plusieurs archers lui ont signalé que le site n'est pas à jour (records, liste des arbitres en fonction en 2009, etc. ...).

5.5 Délégué de Luxembourg :

EXCUSE

5.5 Délégué de Namur :

EXCUSE

6. Propositions du Conseil d'Administration :

- Propose d'amender si possible, le R.O.I. de l'association pour les points suivants :
 - Questions à poser à l'AG : faire envoyer les questions des cercles/membres aux délégués de provinces et nature qui se chargeront de les poser au CA le jour de l'assemblée générale.
 - Présentation d'une plainte au Conseil de discipline : dépôt d'une caution.
 - Composition du Conseil de discipline : inviter un juriste de l'AIASF/AES à siéger au Conseil de discipline en tant que personne neutre.
- Le vice – Président, Patrick Wiggeleer propose de rencontrer André Demaere (Membre en charge de sa présidence lors des dernières interventions du Conseil de discipline).

10. Date prochain CA : 02 octobre 2009

Fin de séance :

Rédaction du secrétaire administratif suivant les notes reçues de la Secrétaire générale.